



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-228

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires régions BFC et Centre-Val de Loire /

R24-2026-09-01-00002 - 2026 09 01 - Arrêté 47-2026 - DS compétence pénitentiaire - SIGNE (6 pages)

Page 3

Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /

R24-2026-08-31-00006 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°21.026 portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne - Mme Sandra LOMBARDY (2 pages)

Page 10

Direction interrégionale des services
pénitentiaires régions BFC et Centre-Val de Loire

R24-2026-09-01-00002

2026 09 01 - Arrêté 47-2026 - DS compétence
pénitentiaire - SIGNE



Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Dijon

**Arrêté du 1^{er} Septembre 2026 – n°47/2026
portant délégation de signature**

Vu le code pénitentiaire notamment l'article R. 113-65 ;

Vu le code de procédure pénale notamment les articles D. 391 et D. 393 ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : JUSK2613029A en date du 13 mai 2026 portant nomination de madame Jeannie NOAH-JARNO, en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Dijon par intérim à compter du 18 mai 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel n°50110033 – 95357 en date du 24 février 2023, portant mutation de Madame Magalie BRUTINEL (FLEURIOT) au siège de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon en qualité de cheffe du département de la sécurité et de la détention ;

Vu la note de mise à disposition du 30 Juillet 2026 de M. Cédric RENÉ, capitaine des services pénitentiaires, au siège de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon en qualité d'adjoint au chef du département de la sécurité et de la détention à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 9 juillet 2025 portant détachement de Monsieur Eric LOSTANLEN, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, en qualité de chef du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR) de la DISP de Dijon à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 mai 2024 portant mutation et affectation de Monsieur Florian CHENEVOY, en qualité de secrétaire général à compter du 1^{er} juin 2024 ;

**MADAME JEANNIE NOAH-JARNO, DIRECTRICE INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE DIJON PAR INTERIM,
ARRETE :**

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Magalie BRUTINEL (FLEURIOT) en qualité de cheffe du département de la sécurité et de la détention (DSD) de la direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Cédric RENÉ, capitaine des services pénitentiaires, en qualité d'adjoint au chef du département de la sécurité et de la détention de la direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Eric LOSTANLEN en qualité de chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive de la direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Florian CHENEVOY en qualité de Secrétaire général de la direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté et du Centre-Val de Loire.

Fait à Dijon, le 1^{er} Septembre 2026

La Directrice interrégionale par intérim



**Décisions de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Dijon par intérim
pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code pénitentiaire (R. 113-65) et d'autres textes**

Déléataires possibles :

- 1 : Adjoint au directeur interrégional**
- 2 : Chef du département sécurité et détention**
- 3 : Adjoint au chef du département sécurité et détention**
- 4 : Chef de l'unité d'exécution des peines du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive**
- 5 : Chef de l'unité des politiques publiques d'insertion du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive**
- 6 : Secrétaire général**

Décisions concernées	Articles	Déléataires					
		1	2	3	4	5	6
Affectation, changement d'affectation ou maintien à l'établissement des personnes détenues condamnées	D. 211-11, D. 211-18 à D. 211-22, D. 211-24, D. 211-27, D. 211-29	X	X	X			
Ordonner ou annuler, à l'intérieur de la DISP de DIJON, tous les transfèrements individuels ou collectifs qu'il estime nécessaire.	D. 211-31, D. 215-13 R. 322-5	X	X	X			
Décision de rapprochement familial de la personne détenue prévenue dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	X	X	X			
Décision relative aux recours des personnes détenues contre une décision de refus de classement, de déclassement, de refus d'affectation ou de fin d'affectation dont elles font l'objet.	R. 412-18	X				X	X

Décision de placement provisoire et de placement initial en Unité pour détenus violents (UDV), ainsi que les décisions de renouvellement et de mainlevée de ces mesures	R. 224-5, R. 224-6, R. 224-7, R. 224-9, R. 224-10	X	X	X			
Autorisation à portée générale de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale	R. 341-10, R. 113-65	X			X		
Décision relative aux recours des personnes détenues contre des sanctions disciplinaires prononcées à leur encontre	R. 234-43	X			X	X	X
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par les personnes détenues ou à tout autre personne à qui la décision a fait grief	R. 315-2	X				X	X
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les personnes détenues pour l'application de l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration	R. 313-6, R. 313-8	X					
Autorisation pour un mandataire agréé d'intervenir dans le ressort d'une autre direction interrégionale des services pénitentiaires	R. 313-7	X					
Approbation du règlement intérieur ou des éventuelles modifications du règlement intérieur des établissements pénitentiaires	R. 112-23	X					
Autorisation de portée interrégionale d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention	R. 113-65	X					
Autorisation à procéder à la captation, à l'enregistrement et à la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs	L. 223-21	X	X	X			
Décision de prolongation du placement à l'isolement au-delà de 6 mois et inférieur à 1 an, proposition de prolongation du placement à l'isolement au-delà d'un an et de deux ans au Ministre de la Justice, décision de main levée de la mesure d'isolement, avis en matière d'isolement d'une personne détenue lorsque la compétence appartient au garde des Sceaux.	R. 213-24, R. 213-25, R. 213-27, R. 213-28, R. 213-29	X	X	X	X		

Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion	L. 332-4 R. 113-65	X	X	X			
Signature d'un protocole sur les modalités d'intervention de l'établissement public de santé	D. 115-4	X					
Habilitations et retrait d'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps partiel et autres personnels médicaux et hospitaliers exerçant dans les UCSA et ou les SMPR	D. 115-14	X			X		
Suspension de l'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps plein dans les UCSA et ou les SMPR	D. 115-17	X					
Autorisation, pour une personne détenue, de se faire soigner par un médecin de son choix	R. 322-1 R. 113-65	X	X	X			
Autorisation d'une personne détenue d'être hospitalisée à ses frais dans un établissement privé	R. 6111-39 du code de la santé publique R. 113-65	X					
Désignation des médecins chargés de dispenser des soins au personnel	D. 113-5	X					
Autorisation d'hospitalisation d'une personne détenue dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale	R. 113-65	X	X	X			
Autorisation, après avis de la commission consultative, du maintien de l'enfant au-delà de ses 18 mois auprès de sa mère en détention	D. 216-23, R. 113-65	X					
Nomination des membres non fonctionnaires de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder auprès d'elle son enfant, au-delà de la limite de l'âge réglementaire	D. 216-24, R. 113-65	X					
Délivrance des habilitations et agréments des auxiliaires des établissements pénitentiaires	D. 352-1, R. 113-65	X					

Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie assurant le service religieux dans les établissements du ressort de la direction interrégionale	D. 352-3	X					
Interdiction pour les personnes détenues d'accéder à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements pénitentiaires ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 370-5	X					
Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit	R. 113-65, R. 381-1	X			X		
Autorisation de la diffusion d'un audiovidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion	D. 381-2	X			X		
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations	D. 413-5	X					
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison	D. 341-20	X					
Décision d'agrément, de refus ou de retrait d'agrément des structures qui accueillent et accompagnent des personnes sous-main de justice faisant l'objet d'une mesure de placement à l'extérieur dans les conditions prévues aux articles 723 à 723-2 et 723-4 du code de procédure pénale	L. 424-4 R. 424-15 R. 424-18 R. 424-19 R. 424-20	X			X		
Délivrer les numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat	R. 113-9-2	X	X	X			X
Transmettre au garde des sceaux un avis quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef de l'établissement pénitentiaire	R. 224-38	X	X	X			
Autorisation individuelle à porter les armes et munitions qui leur ont été remises, en dehors des établissements pénitentiaires et pour l'exercice des missions mentionnées par les dispositions de l'article R. 227-5, aux personnels de direction et les personnels de surveillance	R. 227-6	X	X	X			

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2026-08-31-00006

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°21.026
portant nomination au comité de bassin
Loire-Bretagne - Mme Sandra LOMBARDY

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté préfectoral n°21-026
portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-7 à L213-11 et D. 213-17 à D. 213-29 ;

VU le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Hugues MOUTOUH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral n°21-004 du 8 janvier 2021 portant composition du comité de bassin Loire-Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n°21-026 du 15 janvier 2021 modifié portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne ;

VU la délibération du comité syndical de l'EPAGE Loire Lignon du 20 mai 2026 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général pour les affaires régionales Centre-Val de Loire :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : **modification de la liste des représentants du collège des représentants des parlementaires et des collectivités territoriales.**

La liste des représentants des parlementaires et des collectivités territoriales est ainsi modifiée :

- **Sandra LOMBARDY** en remplacement de *Charles VALETTE*

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales Centre-Val de Loire et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne, le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 31 août 2026
Le préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne
Signé : Hugues MOUTOUH

Arrêté n° 26.278 enregistré le 1^{er} septembre 2026

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans Cedex 1 - dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. **Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr**